

Procès Verbaux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC, SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PROCÈS VERBAL Séance du conseil municipal

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 04 février 2008

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 04 février 2008 à la salle municipale, de 20h00 à 20h35.

Sont présents:

Mesdames Sonia Gosselin et Aline Grandmont

Messieurs Réal Boissonneault, Claude Bourassa, Jean Landry et André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le Maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

24-2008 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

25-2008 Adoption du procès-verbal du lundi 14 janvier 2008.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Sonia Gosselin que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2008 soit accepté avec la modification que Monsieur Réal Boissonneault, conseiller, était absent lors de ladite assemblée.

26-2008 Les Comptes.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par André Normand que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexés.

27-2008 Autorisation pour l'achat de timbres postaux

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise l'achat de timbres postaux pour l'année 2008 pour l'envoi du courrier de la municipalité. Dorénavant, seule l'apposition des timbres pour l'envoi des comptes de taxes sera faite par la maître des postes.

28-2008 Autorisation du paiement à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise le paiement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode au montant de 18 396,00 \$ payable de la façon suivante: 01er versement de 4 596,00 \$ le 15 janvier 2008, 02ième versement de 4 600,00 \$ le 15 avril 2008, 03ième versement de 4 600,00\$ \$ le 15 juillet 2008 et le 04ième versement de 4 600,00\$ \$ le 15 octobre 2008.

29-2008 Demande de participation financière au cocktail bénéfice de la Fondation de l'Ermitage.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Jean Landry que le Conseil autorise une contribution financière au montant de 50,00 \$ au profit de la Fondation de l'Ermitage.

30-2008 Autorisation des dépenses afin de modifier le site internet.

ATTENDU QUE le 18 janvier 2008, une rencontre a eu lieu avec Monsieur André Petit de l'Entreprise May-D, le maire, Monsieur Louis Hébert, le conseiller, Monsieur Réal Boissonneault et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, concernant les modifications à apporter au site internet de la municipalité ;

30-2008 Autorisation des dépenses afin de modifier le site internet.(suite)

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, la municipalité a demandé à Monsieur André Petit d'effectuer les modifications suivantes, à savoir:

- Avoir un icône dans le calendrier pour indiquer aux citoyens lorsque que le bureau municipal ainsi la bibliothèque sont fermés;
- Avoir un lien direct dans le calendrier avec l'ordre du jour lors des assemblées du Conseil;
- Que la municipalité ait accès à tous les onglets du site;
- Que la municipalité puisse y insérer des photos;
- Modifier la page d'accueil en refaisant l'espace avec le logo, en enlevant les édifices et en créant un nouveau fond;
- Ajouter le plan de développement de la municipalité (terrains à vendre et les terrains vendus);
- Changer régulièrement la date de mise à jour du site;

ATTENDU QUE Monsieur André Petit a présenté une offre de service au montant de 995,00 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer lesdites modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le Conseil autorise le paiement de 995,00 \$ plus taxes à l'Entreprise May-D, conformément à l'offre de

service, afin que Monsieur André Petit effectue les modifications plus haut mentionnées et ce, avant le 26 février 2008;

31-2008 Procédure lors de décès.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil adopte une politique lors de décès. Un montant de 100,00 \$ sera accordé lors du décès d'un membre du conseil ou d'un employé municipal, de leur conjoint (e) ou de leur enfant. Un montant de 50,00 \$ sera accordé lors du décès du frère, de la sœur, du père, de la mère, du beau-père ou de la belle-mère d'un membre du conseil ou d'un employé municipal. Un montant de 75,00 \$ sera accordé lors du décès de tout autre membre de la classe politique ou officiers municipaux. Ces montants seront traduits soit par l'achat d'une corbeille de fleurs ou un don à une fondation quelconque.

32-2008 Autorisation de signature pour la demande d'installation du réservoir d'incendie.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les dépenses dans le dossier pour l'installation du réservoir d'incendie et des caissons pour les égouts des 13 résidences du village, l'engagement de Monsieur Jocelyn Michaud de la firme Teknika HBA pour remplir tous les documents nécessaires à la réalisation du projet. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire trésorier est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite demande.

33-2008 Lettre de remerciement à Madame Julie Boulet, Ministre des Transports.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil fera parvenir à Madame Julie Boulet, Ministre des Transports du Québec, une lettre de remerciement pour avoir contribué à la sécurité de nos citoyens en instaurant la limite de vitesse à 50 km/heure de façon permanente sur la route 161, dans les limites du village.

34-2008 Adoption de la politique des frais de déplacements.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil adopte une politique de remboursement des frais lors des déplacements des membres du conseil ou des employés municipaux. Pour les repas, 10,00 \$ sera accordé pour un déjeuner, 20,00 \$ pour un diner et 30,00 \$ pour un souper. Lors des congrès, une allocation maximale de 90,00 \$ par jour sera accordée, le tout, sur présentation de pièces justificatives. En ce qui a trait au kilométrage, il sera remboursé en fonction du prix de l'essence à la pompe du premier lundi de chaque mois.

Voir le tableau annexé.

35-2008 Paiement de la contribution aux loisirs pour l'année 2008.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil accepte de verser le budget du Comité des Loisirs pour l'année 2008 au montant de 4 000,00 \$ et ce, en un (1) seul versement.

36-2008 Demande de location de la salle municipale le lundi soir pour des cours de cardio express.

ATTENDU QUE Madame Lucie Godbout offre des cours de cardio-express les mercredis soirs;

ATTENDU QUE par résolution numéro 289-2007, le Conseil a autorisé la location de la salle municipale à titre gratuit afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de la municipalité de suivre lesdits cours;

ATTENDU QUE Madame Lucie Godbout a soumis au Conseil une demande provenant de plusieurs citoyens à l'effet qu'ils aimeraient bénéficier d'une journée supplémentaire afin de pratiquer le cardio express;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte la location de la salle municipale à titre gratuit les lundis soirs pour les cours de cardio-express. Les cours devront toutefois être remis lors des assemblées du conseil et la municipalité aura toujours priorité concernant la location de la salle. De plus, Madame Hélène Provencher s'occupera de l'ouverture et la fermeture de la salle.

37-2008 Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h35 par Claude Bourassa que la séance est levée.